

L'Aquitaine

en 101 paysages

Les chants du regard

Édito

Par Xavier Rosan

Cette publication a été réalisée en partenariat avec la **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine (Dreal)**.



« L'homme de travail est trop accablé, trop malheureux, et trop effrayé de l'avenir, pour jouir de la beauté des campagnes et des charmes de la vie rustique », note George Sand dans *La Mare au diable* (1846). Et Jacques Prévert, un siècle plus tard, d'ajouter : « Les pauvres, les travailleurs ne voient pas ces choses [...] / le paysage châtré gommé effacé relégué et rejeté dans l'ombre / dans la grande ombre / l'ombre du capital / l'ombre du profit. » (« Le paysage enchanteur », *Paroles*, 1946)

C'est dire si le paysage n'existe qu'à la condition d'être vu. C'est dire si son état dépend de la représentation que l'on exécute de notre environnement. Le terme, de l'italien « *paesaggio* », est d'ailleurs apparu pendant la Renaissance, pour désigner ce que l'œil embrasse. Modeste définition pour un vaste projet. Le paysage correspond ainsi, tout simplement, au champ du regard. Il dépend nécessairement du point de vue de celui qui le décrit, scientifiquement, artistiquement, poétiquement, de ses affinités électives (until décrira un bord de mer, tel autre un coin de rue : paysage urbain), de ses humeurs (montagne tragique, campagne rayonnante), etc. C'est dire s'il n'est nulle « vérité » du paysage, mais bien une infinité.

L'Homme et la Nature

Il existe cependant une « réalité » du paysage : celle de son évolution, naturelle et culturelle. À l'instantané de la description, de la reproduction,

s'oppose la force du changement. De longtemps, les aléas saisonniers, les phases climatiques, les oscillations géologiques... se sont imposés à l'Homme. Ce dernier, au moment où il conçoit le paysage, où il l'invente donc, commence à prendre main sur la Nature : après les nécessités des regroupements d'habitat (bourgs, agglomérations) mais aussi les guerres, l'industrie du progrès, la conquête des grands espaces, la consommation, et son corollaire la pollution, ont occasionné des modifications et souvent des altérations durables de la planète. Jusqu'à l'absurde : détruire, plutôt que construire.

Au même titre que l'on a protégé les « monuments historiques » à compter de la Révolution, en France, une première loi a tenté, en 1906, de préserver le patrimoine paysager, renforcée par une seconde, en 1930, instaurant des sites naturels inscrits et classés. Nombre de lieux « à forte naturalité » ou « typiques », voire historiques et même légendaires, ont ainsi été distingués et, pour la plupart (car la loi ne peut pas tout), préservés. Des cinq départements qui composent l'Aquitaine, nous en avons retenu ici 101 (c'est-à-dire une poignée !), pour ce qu'ils ont de représentatif de la région ou au contraire d'exceptionnel. Un arbre, la courbe d'une rivière, une dune, un massif montagneux, les terrasses arborées d'un jardin. Une loi pour nous rappeler que le regard a tous les pouvoirs, notamment celui de sauvegarder. Encore faut-il l'exercer.

Ci-dessus :
Domaine de Malaçar.
© Michel Dubau

En couverture :
La dune du Pilat.
© Karine Médina